



L'actionnariat salarié contre la crise

Un fonds d'actionnariat salarié pour aider les entreprises

Pour sauver les entreprises en crise de liquidités ou menacées de faillite par la pandémie, les aides publiques se multiplient, primes, subventions, prêts, prises de participations en capital ou même nationalisations. Tout cela est dirigé en finale vers les actionnaires existants.

Pour le même coût, il est possible d'acheminer une partie ou même la totalité de ces financements publics en rendant les salariés actionnaires de leur entreprise. Dans les entreprises qui le souhaitent, un fonds d'actionnariat salarié pourra être mis en place à hauteur de 10%, 20% ou même la totalité de l'actionnariat.

Le modèle d'actionnariat salarié à utiliser est le modèle ESOP introduit aux USA dès 1974. Il a été inventé particulièrement pour les PME. Il est encore à peu près ignoré en Europe, il est très différent de ce que nous connaissons ici. Pourtant il peut être mis en place dans tous les pays européens sur base des législations existantes, en l'adaptant simplement de cas en cas sur des points de détail.

Ce faisant, les paquets d'aides publiques répondront non seulement aux besoins de relance des entreprises mais aux intérêts des citoyens européens en général. Cette alternative permettra de récompenser justement et de motiver ceux qui vont permettre de sauver les entreprises et l'économie européenne - les dirigeants d'entreprises et tous les salariés. Un actionnariat salarié fort renforcera la coopération et la coresponsabilité, qui sont cruciales pour faire face à une catastrophe mondiale multiforme.

Pourquoi promouvoir l'actionnariat salarié?

- Récompenser. Les salariés et les gestionnaires européens qui poursuivent leur travail dans des circonstances risquées sortiront les entreprises et l'économie de la crise. Il est impératif qu'ils soient récompensés. L'actionnariat salarié y apportera un surplus considérable.
- Performance de l'entreprise (co)détenue par les employés. Les entreprises détenues par les employés sont plus performantes (motivation, productivité, fidélisation des salariés, innovation), d'où efficacité et sécurisation accrue des aides d'Etat.
- Résoudre le problème de la succession dans les PME. Le modèle ESOP a été conçu au départ pour faciliter le transfert de la propriété des entreprises aux salariés, la plupart des propriétaires de PME n'ayant pas de plans de succession.
- Ancrer la propriété des entreprises dans les communautés locales et parmi leurs salariés.
- Rééquilibrer la propriété des entreprises. Celle-ci est de plus en plus concentrée, c'est une des raisons principales des inégalités de richesse. L'actionnariat salarié permet de rééquilibrer l'actionnariat et d'évoluer vers une entreprise plus participative économiquement.
- Responsabilité sociale et environnementale. Les entreprises (co)détenues par leurs salariés sont généralement moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement local et de leurs travailleurs.

Pratiquement

Quelles que soient leur forme, les aides publiques, primes, réductions fiscales, subventions, prêts publics ou privés, prises de capital peuvent être acheminées partiellement ou en totalité vers l'entreprise via un fonds ESOP créé par l'entreprise. Celui-ci organise un actionnariat collectif pour le compte de l'ensemble des salariés, les fonds étant utilisés pour racheter des actions nouvellement émises ou des actions de trésorerie existantes. Par la suite, les aides étant remboursées, les actions peuvent progressivement être mise au compte de chaque salarié.

Une présentation complète du dispositif ESOP adapté à l'Europe a été rédigée en collaboration par un groupe d'experts européens et américains, avec plusieurs variantes. Elle est disponible sur www.efesonline.org/corona